



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



19009820

DÉPOSE AU GREFFE LE

09 JAN. 2019

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : **0402 505 656**

Dénomination

(en entier) : **MARQUETTE ET FILS**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **rue du Serpolet 11 - 7522 Marquain**

Objet de l'acte : RENOUELEMENT DE MANDAT - PROCURATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 11/12/2017

L'assemblée générale rappelle la décision prise lors de l'assemblée générale du 12 décembre 2016 qui confirmait les décisions du conseil d'administration prises en date du 1er décembre 2016 concernant le renouvellement du mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société V.D.M. S.P.R.L., rue du Serpolet 11 – 7522 Marquain et représentée par son représentant permanent, Vincent Duprez, 4 Chemin de la Beuvrecque – F-59700 Marcq-en-Barœul.

Le mandat de cet administrateur n'est pas rémunéré.

Ce mandat aura une durée de 6 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice social se clôturant au 30 juin 2022.

L'administrateur-délégué concerné accepte le mandat et les pouvoirs qui lui sont ainsi confiés.

Il a été décidé, de donner une procuration spéciale à Monsieur David Dandois et Monsieur Christophe Delvaux, BDO Experts-Comptables Soc. Civ. SCRL, Nysdam Office Park – avenue Reine Astrid 92 – 1310 La Hulpe, avec pouvoir de substitution et pouvant agir seul afin de représenter le conseil d'administration et agir en son nom auprès du Moniteur belge pour demander la publication de toutes décisions quelconques concernant la société dans les annexes du Moniteur belge, pour entamer de manière générale toutes démarches administratives auprès du Moniteur belge et par conséquent, remplir et signer tous les formulaires et documents de dépôt, effectuer toute déclaration éventuellement demandée et en général, faire tout ce qui est nécessaire pour la bonne exécution de cette procuration générale.

Pour extrait conforme

David Dandois
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/01/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).